



L'ASSOCIATION du VILLAGE SHAUGHNESSY VILLAGE ASSOCIATION

Les itinérants

Des visages multiples Des responsabilités partagée

Le plan d'action de la ville.

Le plan d'action que présente la ville se situe dans la suite de toutes une série de travaux et d'actions qui se sont succédées au cours de nombreuses années. Il présente une vision de la problématique de l'itinérance qui se situe en droite ligne avec les perspectives qui se sont développées et ont dominés le débat tout au long de ces années. Cette vision prend pour point de départ la situation et les besoins des itinérants. Il est évident que ce point de vue est essentiel et central. L'analyse de tout le discours qui prédomine à l'heure actuelle à partir de ces prémisses laisse voir cependant que toute une dimension de la problématique est inconsciemment occultée

Les itinérants vivent des situations de détresse importantes et présentent des besoins auxquels la société doit apporte des réponses. Cela est indiscutable. Cependant ces personnes vivent dans un environnement social, produisent dans les espaces urbains qu'ils occupent des comportements qui font souvent problème et provoquent des tensions. Cet aspect de la question n'est pas inclu dans l'analyse que fait actuellement la ville ni dans les débats habituellement présentés.

C'est ce point de vue que, en tant que citoyens et résidants du centre-ville, nous voulons faire valoir ici et tente d'intégrer comme élément constituant de la problématique.

Les dimensions essentielles de l'analyse

L'analyse habituellement présentée

Si l'on suit les colloques, les forums, les ateliers, les conférences ... qui se donnent pour objet de traiter de la question de l'itinérance, on remarque une série de constantes. L'approche développée est au fond toujours la même. Le focus est uniquement placé sur les difficultés que vivent personnellement les individus concernés, les besoins qu'ils présentent, les services et les soutiens dont ils ont besoin.

La problématique est généralement décrite par les groupes, organismes, associations,...qui se sont donné pour mission de venir en aide à cette population éprouvée, démunie, vulnérable,...dans ce contexte, l'analyse que l'on fait du problème se focalise essentiellement sur une dimension unique: celle des difficultés individuelles vécues par les personnes impliquées, celle de leurs besoins et de leurs droits.

Il n'est pas ici question de mettre en cause le bien fondé de ces éléments. Les services qui sont rendus à ces populations sont nécessaires. Les intervenants qui les rendent méritent tout l'appui auquel leur implication difficile leur donne droit.

L'analyse qu'il faudrait développer

Ceci étant établi, Il reste cependant que cette orientation a le défaut d'occulter tout un pan de la réalité que présente pourtant la problématique. Il s'agit de la dimension sociétale, environnementale ou si l'on veut écologique du phénomène.

L'itinérance est bien sûr d'abord vécue par les individus sans abri et sans ressources, mais elle se vit aussi dans un environnement et cet environnement subi des impacts qui ne sont pas négligeables. Il se trouve déjà une population qui occupe cet environnement et s'active dans ce milieu,...les résidents locaux, les personnes qui doivent utiliser les ressources des centres d'activité divers, les visiteurs,... L'occupation parallèle, souvent inusitée, que les itinérants font des espaces publics et les comportements parfois dérangeants qu'ils introduisent dans le milieu et dans le déroulement des activités sociales courantes constituent souvent des facteurs qui dérangent et perturbent. Le problème est que cette dimension de la problématique est éludée. Elle ne fait pas en soi partie de l'analyse de la question. Bien sûr, on se rend bien compte qu'il se produit des tensions mais elles sont globalement mis au compte de personnes sans conscience sociale, malveillantes ou rétrogrades et le sujet est simplement écarté.

Pourtant l'inclusion de cette population exceptionnelle et nouvellement présente dans le cadre de la vie sociale a, sans contredit, un impact significatif dans l'environnement social, sur l'occupation de l'espace urbain, le sens général de sérénité, de civilité, de convivialité et sur la qualité de vie des communautés locales.

L'analyse de la problématique doit impérativement intégrer ces aspects et intégrer d'avantage les points de vue des gens du milieu; résidents, commerçants...

Il faut commencer à comprendre aussi et à définir quels sont les impacts de l'intégration de ces populations dans la vie des communautés locales. Comment et pourquoi la population locale réagit et vit cette forme nouvelle d'occupation de l'espace public commun. On étudie le vécu des personnes itinérantes. On doit aussi reconnaître le vécu des autres occupants de l'espace public. On doit analyser où sont les sources et les aires de tensions. Si les populations itinérantes ont des droits ...les citoyens ordinaires et les résidents du centre-ville en ont-ils aussi !

La dynamique antagoniste produite par la présente approche

L'approche actuelle qui perçoit le problème uniquement sous l'angle de la situation et du vécu de la personne itinérante conduit à définir une vision manichéenne et antagoniste de la situation.

L'analyse se fait à travers la considération de la situation individuelle et des besoins des personnes concernées. On est conduit ainsi à définir essentiellement la situation par l'identification des besoins individuels des catégories de personnes vivant l'itinérance.

L'aspect social de la problématique n'est considéré que si il se perçoit une réaction critique dans la communauté. La réponse est alors une affirmation catégorique et inconditionnelle des droits des personnes itinérantes.

Le citoyen, quant à lui, le résident n'est pas perçu comme détenteur de droits dans cette situation obligée de partage de l'espace commun. Le citoyen n'est perçu, au mieux, qu'à travers un rôle nébuleux, marginal et passif...Il doit compatir, aider à soutenir les services aux itinérants, sans demander de compte, et tolérer leurs comportements quels qu'ils soient, et... se taire. Toute réaction, toute expression de désaccord, de malaise de sa part n'est reçue que comme une attaque, un acte de discrimination et d'intolérance.

On en vient ainsi à fabriquer une vision dichotomique et même antagoniste de la situation.

Dans ce panorama, la police n'a pas un rôle meilleur que celui du citoyen. Elle est appelée à intervenir, la plupart du temps, à la demande des citoyens et des résidents, mais elle reste uniquement perçue comme un instrument de répression. La notion d'ordre public est éliminée et il est difficile de voir comment dans ce contexte on peut faire la part des choses entre le harcèlement et la répression et la récidive.

En fait, on construit le rôle du citoyen non pas comme celui d'un acteur dans le champ de relations à deux partenaires mais comme un gêneur bourgeois et egoïste.

C'est comme si on avait créé un vide dans le champ de l'ordre social et dans l'espace mental collectif. Ce vide est appelé à se remplir par les conduites et de comportements que les itinérants choisissent d'adopter sans qu'ils rencontrent de restrictions. C'est comme si l'on avait ouvert le champ des conduites et que tout individu peut donner libre cours à l'ensemble de ses impulsions et de ses fantaisies.

L'accent sur les droits et l'absence d'obligations.

L'approche des intervenants dans leur action auprès des personnes itinérantes se fait dans une optique de soutien, d'appui, d'accompagnement ...dans le cadre général d'une vision humanitaire. Les itinérants peuvent exercer leurs droits, faire le choix de leurs comportements dans un champ où il ne se pose pas de limites. Dans cette vision que l'on veut généreuse, les itinérants sont perçus comme ayant des droits. En contrepartie, ils ne semblent pas avoir d'obligations et ne semblent avoir à se préoccuper d'aucune limite. Ils peuvent s'opposer à toute forme de contrainte.

Bien entendu, ils ont des problèmes personnels, bien entendu ils souffrent, bien entendu ils vivent des détresses immenses...Bien entendu ces personnes ne sont pas nécessairement disposées ou même particulièrement en mesure d'exercer un contrôle sur soi. Les expériences vécues peuvent aussi induire à adopter des comportements de rébellion, etc. mais il reste qu'ils doivent vivre dans un milieu social. Le vide laissé dans l'intervention par rapport à l'acceptation et l'acquisition de modes de contrôle de soi ne peut d'aucune façon aider à entreprendre un cheminement vers un début de civilité acceptée, internalisée ou conditionnée.

L'approche courante des intervenants est d'accompagner les personnes aidées dans l'expression de leurs besoins, de leurs désirs et dans l'actualisation de leurs droits...sans s'occuper très souvent du fait que ces droits, ces besoins et ces désirs, qui s'expriment dans un milieu sont sujets à des limites et que ces limites doivent être internalisées.

Les objectifs de l'approche actuelle visent, par l'accompagnement, à la satisfaction des besoins des personnes concernées et à réduire les impacts de leur état et de leurs comportements sur leur vie, leur santé, leur bien-être.

Pourtant, cette approche devrait aussi comporter un volet où l'individu qui a des problèmes et des difficultés et qui projette dans le milieu des comportements exceptionnels et parfois agressifs se trouve confronté à la nécessité de concevoir des limites, à des impératifs de contrôle

Cet effort de socialisation est très souvent escamoté. Dans certains cadres d'intervention on reconnaît ce besoin et l'on s'efforce d'encadrer les clients et de définir les conduites acceptables ou inacceptables, d'établir des conditions de surveillance et de contrôle en s'assurant, par exemple, dans le cas de personnes atteintes de troubles psychiatriques, que la médication prescrite est prise selon les conditions requises.

Toutes les personnes concernées ne sont pas soumises à de tels encadrements. Pourtant il n'y a pas d'insertion ou de réinsertion dans le milieu, ni d'accommodement des styles de vie sans que les parties incluses dans des rapports sociaux nécessaires et inévitables, ne conçoivent, n'internalisent et n'actualisent les limites et les restrictions inhérentes à la vie civile.

L'impossibilité de l'intégration et de la médiation

Dans cette perspective, il est illusoire de penser que le problème des tensions sociales vécues dans le milieu peut se résorber par l'éducation des citoyens à la tolérance. La tolérance ne peut pas être totale, universelle, infinie et indéterminée. D'autre part, en campant le citoyen ordinaire comme intolérant, on ne peut que se couper de sa participation.

D'autre part, en prenant le parti pris indistinctement de défendre le droit à manifester tous les types de comportements et en suivant les inclinations perturbatrices et en accompagnant les itinérants dans toutes leurs revendications, le projet de l'adaptation de l'itinérant aux exigences de la vie en société devient littéralement impossible et contradictoire.

Dans les cas où il se produit un accrochage important qui fait l'objet de litige, l'arbitrage, la médiation deviennent littéralement impossibles. Si un parti est considéré comme ayant tous les droits et que l'autre parti est considéré comme n'ayant que les obligations, le processus d'accomodement est bloqué. Ces objectifs ne peuvent être poursuivis que s'il existe un optique de réciprocité et un aménagement équitable des droits et revendications des uns et des autres. cela implique la faculté et l'obligation de compromis et d'accomodement de la part des deux parties impliquées

L'évolution de la situation

L'itinérance ne peut pas et ne doit pas être un choix pour l'individu. Elle ne peut pas être une fatalité commune. Elle n'est pas un choix pour la société concernant certains individus.

La société ne peut pas choisir de créer, de participer par ses propres actions et par des politiques mal articulées à l'amplification du phénomène.

Il faut changer des choses et certaines paraissent plus évidentes.

Il est clair que la désinstitutionalisation comme elle est pratiquée conduit à des résultats qui questionnent. Si elle vise à améliorer le sort des personnes affectées. Il n'est pas évident que cet objectif soit atteint quand un grand nombre de ces personnes se retrouvent à la rue. On ne semble pas savoir combien parmi les personnes désinstitutionnalisées se retrouvent en situation d'itinérance. On reconnaît généralement, par ailleurs, que cette politique constitue un facteur qui contribue pour un tiers au phénomène de l'itinérance. Cette politique aurait sans doute besoin d'être réévaluée et si elle doit être maintenue, être actualisée de façon à ne pas empirer le sort des personnes atteintes et à ne pas contribuer au phénomène de l'itinérance.

Quand l'itinérance est un choix de style de vie qui permet entre autre le voyage à frais virés et qui concerne les jeunes en particulier, il faudrait voir comment le phénomène doit mériter d'être encadré.

Il est regrettable que les jeunes, à 18 ans, qui terminent un parcours difficile au sein de leur famille et souvent un séjour en centre de réadaptation soient lâchés dans la rue sans la préparation adéquate à la vie indépendante et sans les supports et les encadrements communautaires requis.

Les groupes à culture de marginalité revendiquée et centrée sur la contestation de la société doivent être encadrés à travers des approches qui leur seraient spécifiques en redirigeant leurs énergies vers des entreprises plus créatives.

Les personnes désorganisées par l'abus de drogues ou d'alcool ou qui trouvent dans ces abus un soulagement à d'autres conditions complexes ont besoin de services qui font plus que de les accompagner pour les garder contre les effets de leurs propres abus. La société a un énorme travail à faire, non seulement pour contrer le trafic de la drogue mais pour contrer le recours à ces substances comme soutien au mal de vivre ou aux malheurs de l'existence ou comme amplificateurs d'excitation. Comment en vient-on à répandre le concept de drogues récréatives et à en faire le concept dominant en rapport avec l'usage des substances.

Les résidents du Village Shaugnessy (territoire compris entre les rues Guy et Atwater, et René Lévesque et Sherbrooke) font face à deux manifestations différentes du phénomène de l'itinérance. Du côté est du quartier, sur la rue Sainte-Catherine, on trouve les itinérants appartenant au groupe des personnes atteintes de problèmes psychiâtriques. De l'autre côté, à l'ouest, le problème est représenté par une population Inuit, déracinée, amenée du nord pour participer à des efforts de désintoxication et de réhabilitation sociale.

Les Inuits présentent des caractéristiques particulières. Ils viennent à la suite de leur inclusion dans un projet de réadaptation. De façon très générale, ils font le choix de ne pas persévérer dans le processus de réhabilitation et préfèrent la vie libre dans la rue. Ils semblent avoir la latitude de ce choix même si les ententes qui les ont amenés ici prévoyaient autre chose et ils sont, d'une manière accompagnée dans ce choix. Ce qui au fond finit par les mettre sur la voie d'une plus grande déchéance puisque leurs inclinations ne rencontrent plus de limites.

À l'heure présente, le nombre de ces personnes et leur impact sur le milieu est en voie d'atteindre un seuil où leur présence et leurs comportements sont en train de déterminer l'atmosphère du milieu

Beaucoup d'autres avenues s'ouvrent à l'investigation.

La nécessaire définition des types et sources de l'itinérance

Les diverses manifestations et sources de l'itinérance ont des contours plus ou moins définis.

Pourtant toute analyse d'une problématique qui envisage de déboucher sur des pistes d'action, se doit de définir et de cerner l'objet sur lequel on veut intervenir. Il semble que cette étape du plan d'action n'ait pas atteint le niveau d'articulation qui permettrait de définir des objectifs concrets et les types de changements desirés pour chacune des situations caractérisées.

La mesure des résultats

Dans l'approche actuelle les objectifs recherchés sont de fournir aux personnes concernées un ensemble de services et de mobiliser un ensemble de ressources susceptibles de leur assurer un niveau de bien-être satisfaisant et la réduction des impacts sur leur existence du style de vie adopté. Les résultats de cette approche vont se mesurer en grande partie par le niveau des investissements d'assistance consentis par la société.

Si l'on ajoute une dimension sociale à l'approche adoptée, on sera contraint de mesurer l'impact du phénomène sur l'ensemble social, de définir la nature des mesures qui seraient nécessaires pour réduire l'incidence du phénomène et ses effets sur l'ensemble social.

Conclusion

En conclusion, l'itinérance ne peut pas constituer une voie de l'évolution sociale. Elle ne peut pas être un choix où une fatalité pour les individus. Elle ne peut pas être une voie acceptée du développement urbain.

Le citoyen ne peut pas rester indifférent et voir les normes de la vie dans la communauté déterminées par des groupes qui vivent l'exclusion et la marginalité. On ne peut rester passifs et indifférents devant la dégradation de la vie dans l'environnement social, la perte de la civilité essentielle à une vie communautaire conviviale et sereine. Il est aussi difficilement admissible que des individus vivant des situations difficiles au départ, soient mis et laissés dans des conditions qui détériorent encore leur propre état.

Il reste tout un débat à faire.

Texte préparé par:

Jacques Larin, comité affaires municipales, l'Association du Village Shaughnessy

Texte approuvé par le conseil d'administration de l'Association du Village Shaughnessy à sa réunion avril 2008.
Roger Peace, Président, l'Association du Village Shaughnessy

Montréal, avril 2008.

ANNEXE

Sujet : Le problème des itinérants Inuits dans le centre-ville, ouest.

Nous avons pris connaissance de votre rapport et y avons apporté toute l'attention voulue. Nous aimerions au nom des membres du Village Shaughnessy, et comme résidents d'un quartier autrefois tranquille, y apporter les commentaires suivants :

- 1) Votre rapport fait état de la situation des itinérants de Montréal en utilisant des rapports qui datent de plus de dix ans. Force est donc de constater que ce problème dure depuis plus de dix ans. De plus, en tant que résidents du Village Shaughnessy, la situation s'est aggravée de façon très importante et il s'agit maintenant de bandes d'itinérants qui circulent dans les rues résidentielles, leur nombre augmentant d'année en année. Là où l'on rencontrait un ou 2 itinérants, on en trouve maintenant 5 ou 10. De plus, cette population est majoritairement autochtone, d'autres vivant avec des problèmes de santé mentale. L'Hôpital Douglas est devenu un beau parc, la rue Ste-Catherine étant devenu le lieu de résidence de ses patients. Malheureusement, les budgets n'ont pas été transférés.

- 2) Votre rapport fait de belles et nobles propositions, et nous espérons qu'elles viendront en aide à ceux et celles qui souhaitent réintégrer une vie sociale normale. Un problème de communications semble exister au niveau de la communication, puisqu'il semble que très peu d'itinérants connaissent les ressources existantes, ou que ces ressources ne les acceptent pas dans l'état où ils se présentent, c'est-à-dire, soit avec un problème de santé mentale, soit un problème d'alcoolisme. Or, les hôpitaux psychiatriques ont fermé leurs lits, les prisons sont pleines. C'est donc le résident, sans aucun soutien financier ou matériel, qui hérite de cette population. De plus, un certain nombre d'entre eux ne veulent visiblement pas faire appel à ces ressources, leur itinérance étant un choix de vie délibéré.

- 2) Les organismes prônent la communication, une meilleure compréhension de l'itinérance de la part des résidents. De ce fait, d'une manière indirecte, elle rejette la faute de l'exclusion sociale sur le résident. Or, c'est l'itinérant qui est en situation d'exclusion sociale, et le plus grand handicap à la communication avec le citoyen est le manque de respect de l'itinérant vis-à-vis du résident. La résolution du problème de l'itinérance passe par l'éducation de l'itinérant et par l'obligation des autorités à faire respecter les règles de base du respect en interdisant, sur les lieux publics, donc la rue : l'alcoolisme, les bagarres, l'indécence, les cris, la violence, les bouteilles cassées, etc... Il s'agit là non seulement d'une mesure qui permettra au citoyen de mieux vivre avec les itinérants, mais qui permettra également aux itinérants de se respecter eux-mêmes.
Or, le respect de soi est une des premières solutions à l'itinérance.
Il faut donc prendre toutes les mesures nécessaires pour :
 - interdire d'utiliser la rue comme bar public;
 - interdire d'utiliser la rue comme toilette publique;
 - interdire d'utiliser la rue comme maison de passe;

- 3) En ce qui concerne les mesures que vous proposez, permettez-nous d'y apporter les commentaires suivants :
 - Nous appuyons toutes les mesures visant à fournir des logements aux itinérants, mais il faut que l'accès à ces logements soit accompagné d'un

soutien OBLIGATOIRE de soutien psychologique, psychiatrique et de travailleurs sociaux; L'accès à un logement n'a jamais résolu les problèmes d'itinérance qui sont bien plus complexes et ne se limitent pas aux questions matérielles. D'ailleurs, comment se fait-il que les populations autochtones qui sillonnent le quartier Shaughnessy ont l'argent pour se payer tout l'alcool qu'ils veulent pour être dans un état d'ébriété avancé tous les jours de la semaine, alors que cet argent suffirait à payer un loyer. L'argent n'est donc pas le vrai problème, dans le cas de la population autochtone, en tous cas.

- L'initiative créée avec EMU est tout à fait louable, mais leur nombre est insuffisant, leurs interventions limitées, les pouvoirs nuls;
- La présence de cadets est également très appréciée, mais encore une fois, leur nombre est insuffisant et leur intervention limitée, leur pouvoir nul.

4) Finalement, ce problème qui existe depuis si longtemps maintenant n'en n'est qu'au stade de la consultation, des commissions, des analyses. N'est-il pas venu le temps d'agir et de commencer par faire respecter la loi et les règlements en prenant les mesures nécessaires pour que leur application soit rendue possible :

- Interdire aux dépanneurs de vendre de la bière à une personne en état avancé d'ébriété, plus particulièrement à un alcoolique identifié par la police ou les hôpitaux (ne s'agit-il pas là d'une mesure d'assistance à personne en danger ?)
- S'assurer que les policiers surveillent et interdisent le flanage et la consommation d'alcool dans la rue, et ce, pas uniquement sur appel d'urgence d'un résident, mais sur simple patrouille dans les rues;
- Exiger plus d'entretien des petites rues et des ruelles par la Ville afin d'éviter les problèmes d'insalubrité liés à l'urine et aux excréments des itinérants, surtout lorsqu'ils sont nombreux;
- Avoir des travailleurs de rue de jour et le **soir**, car c'est à ce moment là que les problèmes sont à leur paroxysme.

En conclusion, la Ville de Montréal souhaite conserver ses résidents et arrêter l'exode de sa population vers les banlieues. Ne pas résoudre le problème de l'itinérance constitue un des facteurs qui favorise l'exode du citoyen vers la banlieue qui a besoin de propreté, de sécurité et de respect pour vivre, élever sa famille et simplement se sentir chez soi.

Veillez agréer, Madame, Monsieur les membres de la commission, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Préparé par

Isabelle Fougnyes,
Résidente du Village Shaughnessy